

PAR COURRIEL

Le 3 juillet 2015

V/Réf : 151-05758-00
N/Réf : 2004 30397 - 2004 31079

Objet : Demande d'accès concernant :
Lots 3 818 142 et 3 819 171 du cadastre du Québec à Salaberry-de-Valleyfield

Madame,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 9 juin dernier, concernant l'objet précité.

Les documents demandés sont accessibles. Il s'agit de :

1. fiche technique des terrains contaminés # 4892, 15 août 2001 (2 pages);
2. rapport, 27 janvier 2000 (46 pages);
3. lettre du Ministère, 15 mai 2000 (2 pages);
4. rapport, 30 juin 1998 (7 pages);
5. rapport, 4 novembre 1997 (8 pages);
6. note au dossier, 8 septembre 1997 (1 page);
7. rapport, 29 juillet 1997 (7 pages);
8. rapport, 27 janvier 1997 (2 pages);
9. rapport, 27 décembre 1996 (3 pages);
10. note au dossier, 23 décembre 1996 (1 page);
11. rapport, 6 décembre 1996 (43 pages);
12. compte rendu téléphonique, 4 novembre 1996 (1 page);
13. compte rendu téléphonique, 11 octobre 1996 (1 page);
14. note, 1 octobre 1996 (1 page).

Cependant, en vertu du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels, (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 3) des frais de 47,50 \$ sont applicables, soit 125 pages à 0,38 \$ chacune. De ce montant, une franchise de 7,45 \$ est soustraite, réduisant les frais à 40,05 \$. Nous vous ferons parvenir les documents demandés à la suite de la réception de votre chèque de 40,05 \$, fait à l'ordre du ministre des Finances et

transmis à l'adresse suivante : 201, place Charles-Le Moyne, 2e étage, Longueuil (Québec) J4K 2T5.

Par ailleurs, vous noterez que dans certains documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 928-7607, poste 224.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Isabelle Lavoie
Répondante régionale

p. j. (5)

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 4892

NO LIEU : X2006472

ANCIEN NO GTC : 161398

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Marina Campi inc. (410 Victoria)

NOM DE LA FICHE GTC : Marina Campi inc. Municipalité de Salaberry-de-Valleyfield

TYPES DE PROPRIÉTAIRE

Municipal

SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Milieu(x) receteur(s) affecté(s) : Sol et eau souterraine

LOCALISATION

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE

410, rue Victoria
Salaberry-de-Valleyfield (Québec)

MUNICIPALITÉ

Salaberry-de-Valleyfield

MRC

Beauharnois-Salaberry

CODE POSTAL

J6T 1B8

LOCALISATION CADASTRALE

LOT

1-4

RANG, CONCESSION ...

CADASTRE

Salaberry-de-Valleyfield, Ville de

CADASTRE DU QUÉBEC

3818142

COORDONNÉES

NO MATRICULE : 5413-41-4004

DEG.DEC.NAD83

LATITUDE : 45,255888889

LONGITUDE : -74,1418527778

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE

MUNICIPALITÉ

CODE POSTAL

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

VOLUMES DES SOLS EN M³

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS			10
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M² :SUPERFICIE AFFECTÉE EN M² :

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION :

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : Plage A-B

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :

ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS

Hydrocarbures pétroliers C10 à C50

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : ORGANIQUE

EAU SOUTERRAINE

EAU SOUTERRAINE

PHASE LIBRE Aucune Présente ÉliminéePROGRAMME DE SUIVI Aucun En cours TerminéEAU SOUT. RÉHABILITÉE

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT : Oui

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION :

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 4892

NO LIEU : X2006472

ANCIEN NO GTC : 161398

TRAITEMENT DU DOSSIERACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL SOUS ENQUÊTE

ANNÉE D'OUVERTURE : 1996

ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL

ANNÉE DE FERMETURE : 2000

GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE

NO GTE : GTE-

ÉTAPES D'AVANCEMENT

	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE	ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 1996
RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 2000
CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 2000

TECHNIQUES DE RÉHABILITATION**IN SITU****RESPONSABLES DU DOSSIER**

Benoît, Paul

DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU

<u>CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU</u>	<u>QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT</u>	
	AVANT TRAITEMENT	APRÈS TRAITEMENT

CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION**DURÉE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN**ÉCHEC AU TRAITEMENT:

DÉBUT RÉEL :

FIN RÉELLE :

DURÉE : Jour(s)

SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M² :

TRAVAUX RÉALISÉS PAR:

VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :**ANNOTATION DE LA FICHE**

Année civile de fermeture de dossier : lettre du 15 mai 2000

Élément déclencheur : Déversement de 18 à 68 litres de diesel sur le sol lors d'une livraison de carburant. . L'eau souterraine a ensuite du être restauré pour rencontrer les critères de réhabilitation du MENVIQ.

Propriétaire : réf. 18 juillet 2000

Technique de réhabilitation : Le sol contaminé en surface a été excavé. Après une étude de caractérisation, le sol contenant une contamination résiduelle a été excavé et disposé (18.11 tonnes métriques)

À JOUR LE 7 AOUT 2001 PAR V.V. ET MLÉ

DATE DE CRÉATION : 1990-01-01

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2001-08-15

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2015-07-03

Le 15 mai 2000

Marina Campi
420 rue Victoria
Case postale 479
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 4V7

À l'attention de Monsieur McSween

N/Réf. : P-7610-16-01-0544600

Objet : Terrain contaminé du 420 rue Victoria, Marina Campi à Salaberry-de-Valleyfield

Monsieur,

Nous avons pris connaissance du rapport « *Rapport final.* art. 23-24 » art. 23-24 » daté du 27 janvier 2000 et signé par art. 23-24 ing. ainsi que des renseignements qui nous ont été transmis le 2 février 2000, par art. 23-24 art. 23-24

Selon ces documents, la contamination résiduelle du sol est inférieure aux critères B de la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés*, ce qui est généralement compatible avec un usage commercial-industriel. De plus, la contamination résiduelle de l'eau souterraine étant inférieure aux critères d'usage d'eau de surface et d'égout, elle est donc compatible avec un tel usage.

Cette information a été incluse dans la banque de données des dossiers traités dans le cadre de la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés*.

... 2

Direction régionale de la Montérégie
Service industriel, bureau de Valleyfield
30 ave du Centenaire, bureau 205
Valleyfield (QC) J6S 5X4

Téléphone: (450) 370-3085, poste 228
Télécopieur: (450) 370-3088
Internet: <http://www.menv.gouv.qc.ca>
Courriel: diane.lafortune@menv.gouv.qc.ca



Ce papier contient un minimum de 20 % de fibres recyclées de postconsommation.

Le ministère de l'Environnement pourra toujours effectuer a posteriori les vérifications qu'il jugera utiles, et le cas échéant, prendre les mesures nécessaires pour assurer le confinement, la décontamination ou une restauration additionnelle.

Veillez recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

DL/jl


Diane Lafortune, chim.
Chargée de dossier

c.c.:

art. 23-24 

Note au dossier

Préparé par : Yvon Goulet

Date : 8/09/87

Il est convenu de laisser art. 23-24 faire ses deux
surveys civ. 97 et hor. 98 pour voir l'évolution
de la qualité de l'eau souterraine.

À ce moment (hiver 88), 1 décision devra être
prise pour décider si on échange de l'annee une plus
grande surface de terrain (site → verges)!

Yvon

Plan de travail
Préparée par : Jean Joubert

Date : Le 23 décembre 1996

Objet : Suivi du dossier

Je communique avec art. 23-24 et l'in forme que nous préconisons un traitement sur le terrain. Par ailleurs le critère à atteindre est le B.

Je demande à art. 23-24 de nous faire parvenir une description plus détaillée des travaux (eau souterraine) avec un échéancier de suivi pour apporter des modifications au traitement si les objectifs ne sont pas atteints.

S

Nom de l'interlocuteur: CHRISTIAN MEC SWEEN

Nom de la compagnie: MARINA CAMPI INC.

Numéro de téléphone: (514) 371-9144

Date de l'appel: 96/10/04

Heure de l'appel: 11H20

Dossier: 7610-16-01-0544600

Compte rendu de l'appel:

MONSIEUR MEC SWEEN M'INFORME QUE LES
RESULTATS D'ANALYSE DU LIEU DE DEVERSEMENT INDIQUE
QU'IL Y A ENCORE CONTAMINATION, art. 23-24
art. 23-24 DEVRAIENT PROCÉDÉ À LA DÉCON-
TAMINATION DANS LES JOURS À VENIR.

J'AI DEMANDÉ QUE LE RAPPORT FINAL NOUS
SOIT TRANSMIS UNE FOIS LES TRAVAUX DE DÉCON-
TAMINATION TERMINÉ.

Jean-Marc J. Dion
Technicien - Service industriel

Nom de l'interlocuteur: CHRISTIAN MEC SWEEN

Nom de la compagnie: MARINA CAMPI INC.

Numéro de téléphone: (514) 371-9144

Date de l'appel: 96/10/11

Heure de l'appel: 10H40

Dossier: 7610-16-01-054460

Compte rendu de l'appel:

JE DEMANDE A MONSIEUR MEC SWEEN
OU EN SONT RENDU LES TRAVAUX DE DÉCONTA-
MINATION?

LA CIE D'ASSURANCE art. 23-24

AURAIT MANDATÉ art. 23-24 UNE FIRME EN ENVI-
RONNEMENT POUR FAIRE UN RAPPORT DE LA SITU-
ATION. art. 23-24 , DOIT

FAIRE UN ÉCHANTILLONNAGE DU SITE (SOL + NAPPE)
DANS LES SEMAINES A VENIR, AFIN DE DÉTERMINER
LA CONTAMINATION. MONSIEUR MEC SWEEN NOUS
FERA PARVENIR LE RAPPORT AUSSI TÔT QUE
DISPONIBLE, ET POUR NOUS INFORMER DE TOUT DÉVE-
LOPPEMENT.

Jean-Marie J. Dia
Technicien - Service Industriel

SUJET: DÉVERSEMENT DE DIESEL ^{MARINA} ~~DE~~ DE VALLEYFIELD.

URGENCE NE DONNERONT PAS SUITE À CETTE INTERVENTION, ILS NOUS ONT TRANSFÉRÉ LE DOSSIER POUR QUE NOUS DONNIONS SUITE.

DEUX RÉSERVOIRS ONT ÉTÉ INSTALLÉ CETTE ÉTÉ POUR STOCKER LE DIESEL (RÉSERVOIR SOUTERRAIN). UN PUIT D'OBSERVATION EST AMÉNAGÉ ENTRE LES DEUX RÉSERVOIRS ET IL Y AVAIT PRÉSENCE DE DIESEL DANS LE PUIT. LORS DU DÉVERSEMENT, LES SOLS DE SURFACE ONT ÉTÉ RÉCUPÉRÉ POUR DISPOSITION ET ILS AURAIENT TERMINÉ LE NETTOYAGE EN AROSANT LE SOL. MONSIEUR MECSWEEN RESPONSABLE DE LA MARINA, DOIT FAIRE FAIRE UNE CARACTÉRISATION DU SITE POUR DÉTERMINER LA CONTAMINATION ET FAIRE DÉCONTAMINATION S'IL Y A LIEU.

NOUS DEVONS FAIRE LES SUIVIS

Jean-Marie